

Décembre 2019

ARCADE 77 – APPEL À CANDIDATURES

Quartier de Châtelaine – Exploitation d'une arcade, appel à candidatures pour des activités associatives, artistiques, culturelles ou commerciales.

1 Introduction

La Ville de Vernier lance un nouvel appel à candidatures pour la mise à disposition d'une arcade de 256m² située au 77, av. de Châtelaine.

Cet appel à candidatures est destiné à tous les individus, associations, entreprises, commerces et autres personnes morales souhaitant développer une activité dans le quartier au moyen de cette arcade.

2 Objectifs de l'appel à candidatures

En lançant cet appel à candidatures, le Conseil administratif a pour ambition de contribuer à l'animation des espaces publics, au sentiment de sécurité et de convivialité favorisant le « bien-vivre ensemble ». Dans cette perspective, l'objectif est d'accueillir des activités qui vont pleinement participer à la vie du quartier.

Il s'agit de faire vivre cette arcade par et pour les habitants du quartier et créer des synergies avec les acteurs locaux, en proposant des activités (créatrices, expositions, manifestations, événements, etc.) ou des ateliers et des événements fédérateurs de la vie de quartier (créations, divertissements, etc.).

Les activités proposées ne devront pas se réduire à une catégorie, mais proposer un panel susceptible de convenir à différentes personnes, que ce soit en genre, en âge, en intérêts personnels ou de groupe.

3 Contexte

Le quartier de Châtelaine connaît une dynamique de développement très importante avec la réalisation de nombreux logements et équipements publics et à plus long terme la réalisation d'une nouvelle halte RER.

L'arcade jouxte un espace aménagé en jardin public avec tables et bancs, qui offre la possibilité à deux food-trucks de s'installer temporairement pour de la petite restauration.

4 Surface et conditions

L'arcade qui fait l'objet du présent appel à candidatures est située au rez-de-chaussée, av. de Châtelaine 77. Elle est d'une surface d'environ 256m² et comporte des toilettes ainsi qu'une cuisine aménagée.

L'arcade dispose d'un dégagement qui prend la forme d'une terrasse donnant sur la cour intérieure. Cet espace est réservé à l'utilisation exclusive des bénéficiaires de l'arcade, pour des activités en lien avec l'occupation de celle-ci.

L'arcade est mise à disposition en l'état, sans installation de chauffage. Un rafraîchissement des lieux a été fait en 2018. Il appartiendra à l'exploitant d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à l'exercice des activités déployées dans l'Arcade 77.

Actuellement, l'arcade doit pouvoir accueillir un ou deux food-trucks ainsi que leurs clients en cas de mauvais temps ou de températures fraîches. Ainsi, un espace doit rester libre et non encombré à l'avant. L'arcade est par ailleurs aménagée pour les branchements électriques que les food-trucks peuvent utiliser en tous temps.

L'arcade sera mise à disposition pour une période initiale de 3 ans, renouvelable. Le niveau proposé de loyer par l'offrant n'est pas un critère décisif.

5 Règlement de la procédure de l'appel à candidature

5.1 Entité organisatrice

Appel à candidatures « av. de Châtelaine 77 »

Service écoles et locations
Rue du Village 38
1214 Vernier
ecoles-locations@vernier.ch

5.2 Calendrier de la procédure

Publication de l'appel à candidature	mi-décembre 19
Visite des lieux	jeudi 9 janvier
Délai pour le dépôt des dossiers de candidature	jeudi 28 février 2020
Évaluation des candidatures, auditions si nécessaire, sélection des candidats par le Comité d'évaluation	mars 2020
Communication au candidat sélectionné	fin mars 2020
Consolidation du dossier et contractualisation	avril 2020
Début de l'exploitation	20 avril 2020

5.3 Calendrier de la procédure

Le dossier de candidature doit parvenir à l'adresse mentionnée au point 5.1 sous pli fermé portant les mentions suivantes : **Appel à candidature « Av. de Châtelaine 77 »**.

Le délai pour la remise de l'offre et le **28 février 2020**.

Le candidat est seul responsable de l'acheminement et du dépôt de son offre dans le délai et à l'endroit indiqué.

Les dossiers de candidature ne seront pas restitués au terme de la procédure.

5.4 Documents à remettre

- Descriptif de l'activité envisagée (maximum 3 pages) ;
- Motivations à développer l'activité (maximum 2 pages) ;
- Business plan sommaire (éléments permettant d'apprécier la viabilité économique du projet) ;
- CV des personnes responsables.

5.5 Langue officielle

Tous les documents seront rédigés en français, langue officielle de la procédure.

5.6 Comité d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués par un comité composé de :

M. Florian Kettenacker, responsable du service de la cohésion sociale

M^{me} Nicole Schwitter, responsable du service écoles et locations

M^{me} Anne-Sophie Meichtry, architecte-chef de projets

M^{me} Myriam Jakir Duran, responsable du service de la culture et de la communication

L'évaluation se fera sur la base des dossiers remis. Le comité se réserve la possibilité d'auditionner certains candidats dont les offres sont le plus en adéquation avec le présent appel à candidatures, afin de les départager.

5.7 Vérifications

Le candidat autorise la Ville de Vernier à vérifier toutes les informations mentionnées dans le dossier de candidature.

5.8 Consultation des documents

L'ensemble des pièces nécessaires à l'établissement des dossiers de candidature est contenu dans les documents fournis.

5.9 Visite des lieux

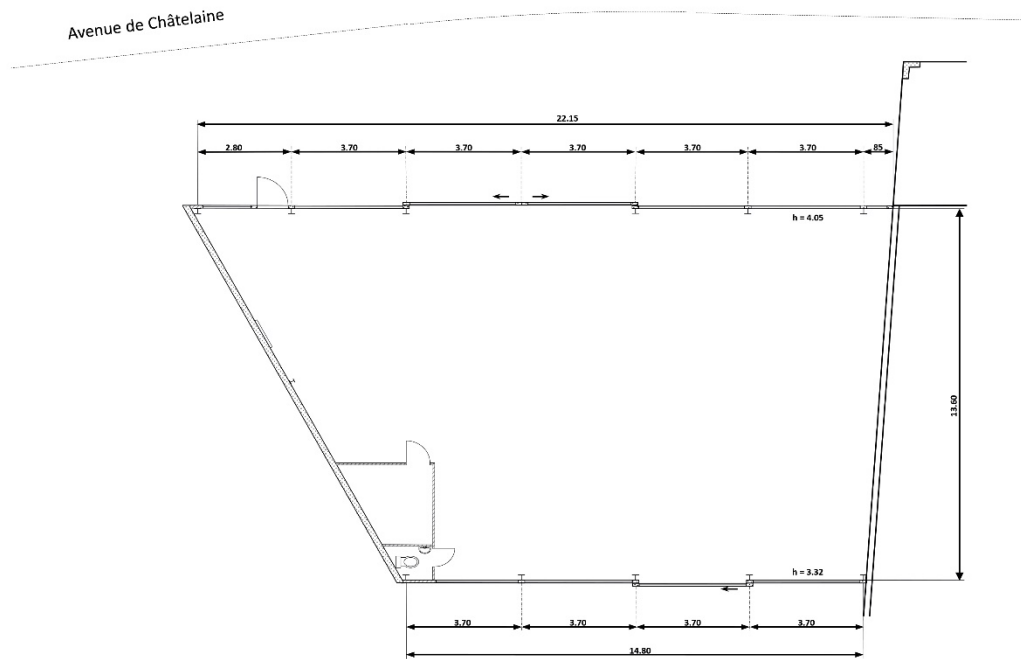
Une visite des lieux sera organisée le jeudi 9 janvier dans la matinée.

5.10 Indemnités des candidats

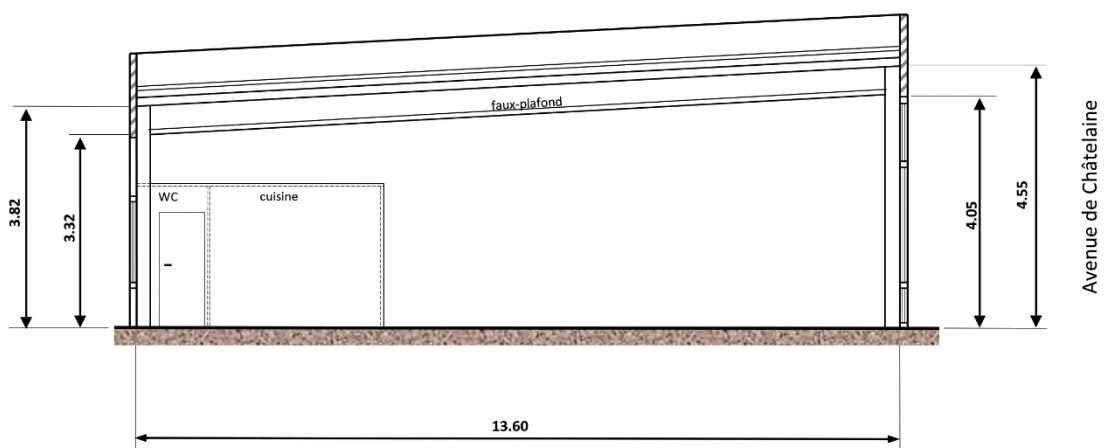
Les prestations fournies pour l'établissement des dossiers de candidature de la présente procédure ne donnent droit à aucune indemnité ou rémunération.

Annexes

Plans



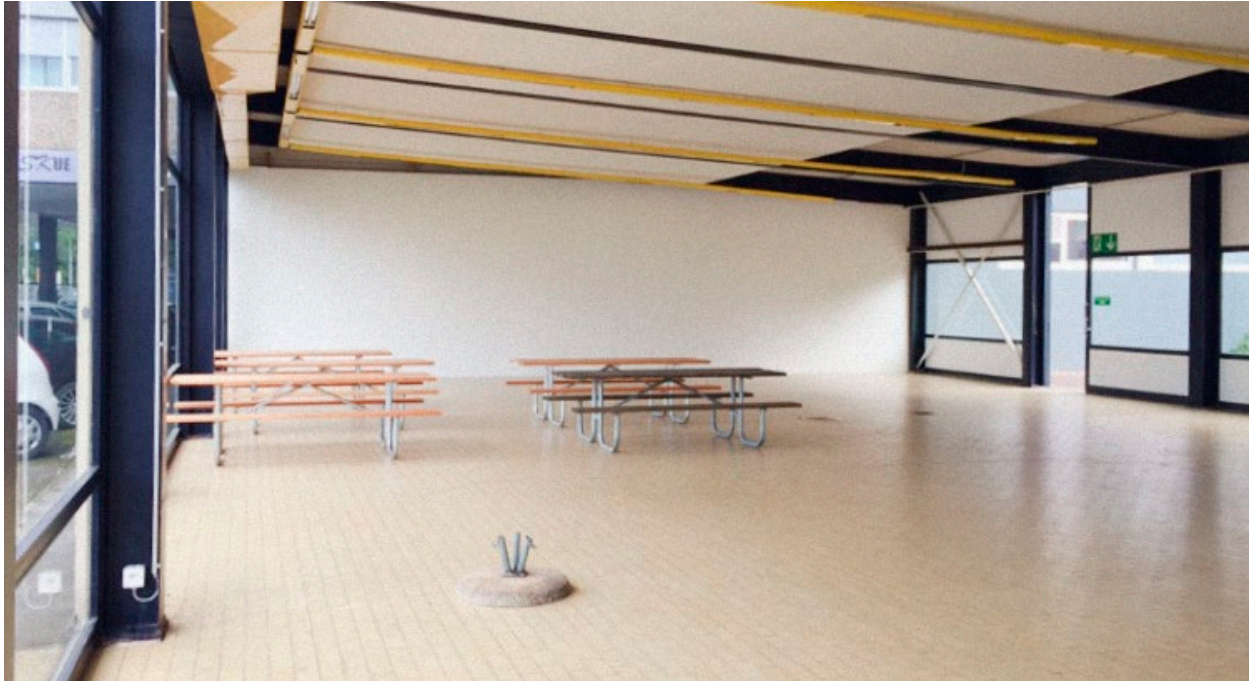
Rez-de chaussée
Surface totale : 252 m²



Coupe transversale

Ville de Vernier

Photos



Ville de Vernier



Bases légales : Le présent appel d'offres n'est pas soumis au cadre légal des marchés publics ni aux règles relatives en matière de droit du bail.